

prendre le bateau ou la béche de Velin, d'où l'on aura fait Béchevelin ??? On se servait de ces barques pour traverser le Rhône un peu au-dessous de son ancienne jonction avec la Saône, en face de la Quarantaine. Je n'affirme rien sur cette explication, et je la livre simplement aux amateurs de recherches étymologiques, dont l'étude ouvre la voie à une multitude de discussions, qui parfois conduisent à d'intéressantes découvertes.

Le territoire de Béchevelin est qualifié de terre, chastellenie, seigneurie et mandement. Cependant cette dernière qualification est la plus usitée, et voici l'interprétation qu'en donne le *Dictionnaire de Trévoux* : « Dans les actes du « moyen-âge qui regardent quelques-unes de nos provinces, « le mot de mandement signifie la même chose que district, « territoire. Dans la Bresse, le Lyonnais, le Dauphiné, on « comprend sous le nom de mandement un territoire ou « un certain nombre de paroisses qui en dépendent. C'est « à peu près ce qu'on appelle ailleurs un bailliage (1). On « disait en latin *mandamentum*. »

La dénomination de Guillotière a finalement remplacé celle de Béchevelin, et elle est due probablement à une auberge tenue par un nommé Guillot, et qui eut un grand succès : on allait dîner à la maison de Guillot ou à la Guillotière, et cette expression finit par s'appliquer à tout le quartier, qui auparavant se nommait Béchevelin. Au reste, j'engage les personnes qui voudront étudier cette question à consulter le travail de M. de Valous sur l'étymologie de la Guillotière. La question de savoir si le man-

---

(1) Bailliage se dit de l'extension d'un pays qui est sous la juridiction d'un bailli, officier au nom duquel la justice se rend. (*Le Grand Vocab. français.*)